

# Les syndicats préparent leur retour dans la rue pour la mi-décembre

**SOCIAL** Sauf surprise, la date d'une action nationale le 14 décembre sera annoncée ce mercredi

- Le ministre des Pensions tente de renouer le dialogue.
- Mais les syndicats, eux, envisagent une action avant la fin de l'année.
- Le calendrier est très serré, entre fêtes patronales et emplettes de fin d'année.

Où en est la concertation sociale ? Bien malin qui pourrait le dire, depuis le double échec des discussions sur la pension à mi-temps (rejetée par patrons et syndicats) et sur les métiers pénibles permettant un départ anticipé à la retraite (faute d'accord entre les partenaires sociaux). Mais en coulisses, les choses se décaient (un peu).

**1 Le ministre reprend la main.** Daniel Bacquelaine (MR) avait laissé entendre que, faute d'accord entre employeurs et syndicats sur la pénibilité dans le secteur privé, il pourrait déposer des textes au Parlement sans attendre. Le ministre fédéral des Pensions n'a encore rien fait de cela. Au contraire, en concertation avec le Premier ministre, il a repris langue avec les partenaires sociaux, afin de jauger les blocages et les chances de parvenir à un accord. Des rendez-vous sont fixés à son agenda toute cette semaine.

La démarche suscite toutefois une certaine méfiance dans les rangs syndicaux. En effet, le ministre a invité les syndicats séparément : FGTB et CGSP, CSC et CSC SP, CGSLB et SLFP. Certains responsables syndicaux, socialistes notamment, craignent que la démarche vise davantage à désunir le front commun en obtenant un accord de certaines orga-

nisations. Pour rappel, un accord existe pour le secteur public avec la CSC et le SLFP.

**2 La FGTB veut sauver le front.** De leur côté, les syndicats entendent marquer le coup après l'échec des négociations sur la pénibilité. Ils veulent mener une nouvelle action nationale avant la fin de l'année. Depuis plus d'une semaine, des discussions sont en cours, sans toutefois qu'un accord ait été conclu. Les échanges portent à la fois sur le choix de la date et sur les modalités d'action : grève, manifestation, arrêts de travail dans les entreprises...

A ce stade, rien n'est encore décidé. Et pour cause ! La FGTB veut s'assurer de la présence à ses côtés de la CSC, voire de la CGSLB. Elle attend donc que ses partenaires se prononcent tant sur le calendrier que sur les modes d'action.

**3 Le 14 décembre, date quasi certaine.** Le syndicat socialiste envisage très sérieusement une action durant la semaine du 10 au 14 décembre. En effet, c'est pratiquement le seul créneau disponible pour organiser la mobilisation en mettant toutes les chances de succès de son côté. Avant cette date, ce sont les fêtes patronales (Saint-Eloi, Sainte-Barbe et Saint-Nicolas). Au-delà, une partie de la population sera accaparée par les achats pour les fêtes de fin d'année et toute perturbation aura mauvaise presse.

La préférence socialiste va clairement à la date du vendredi 14 décembre. Le hic, c'est que la CSC de Liège-Verviers tient congrès ce jour-là. Mais à l'inverse, « dans certains secteurs, un préavis d'action doit être déposé un mois à l'avance », explique un responsable syndical. Le calcul est vite fait : depuis ce mercredi, seule la date du 14 décembre reste envisageable pour organiser une action dans les formes. Sauf si la CSC

exige un autre jour. Car la volonté socialiste reste de préserver le front commun.

Quant aux modalités d'action, l'hypothèse qui tient la route est celle d'actions décentralisées dans les grandes villes. Le 2 octobre, le front commun syndical avait opté pour ce choix, avec succès puisque plusieurs dizaines de milliers de travailleurs avaient été mobilisés à travers le pays, tantôt pour des manifestations, tantôt pour des blocages de zones. Cette souplesse permettrait à certains affiliés de se limiter à des arrêts de travail, tandis que d'autres ne presteraient pas.

Ces décisions devraient être entérinées ce mercredi matin. Et communiquées dans la foulée. Quoi qu'il arrive, la concertation repassera donc par la rue dans les prochaines semaines. ■

PASCAL LORENT

## CONCERTATION

### La FGTB sensibilisera parents et étudiants

Une grève à la mi-décembre, ce n'est jamais populaire. En effet, dans les écoles secondaires et l'enseignement supérieur non universitaire, la période des examens bat son plein. C'est pourquoi la FGTB envisage de rencontrer les associations de parents d'élèves et estudiantines, afin de les avertir de ses intentions et de les sensibiliser. L'idée est de leur permettre d'organiser des alternatives aux transports en commun ce jour-là (covoiturage ou autre), voire de négocier avec leurs directions le report des examens du jour. En janvier 2016, lors d'une grève nationale, plusieurs élus du MR avaient proposé de prendre des étudiants et des travailleurs en covoiturage.

P.L.T

**la carte blanche** **Monica De Jonghe**, directrice générale de la FEB

## Travailler jusqu'à 67 ans ? N'y pensez pas !

**La Fédération des entreprises de Belgique, par la voix de sa directrice générale, explique les raisons pour lesquelles elle n'a pas marqué son accord lors de la concertation sociale sur les métiers lourds devant ouvrir le droit à une pension anticipée.**

La semaine dernière, la concertation sociale menée au sein du Conseil national du travail (CNT) sur les métiers lourds a complètement échoué. Alors que les organisations patronales voulaient dresser une liste restreinte de critères objectifs, mesurables et contrôlables, les syndicats revendiquaient une approche très vaste reconnaissant un maximum de métiers comme étant lourds et donnant donc droit à une pension anticipée. Le débat sur les pensions doit être réalimenté et, pour cela, des chiffres et des informations objectifs peuvent s'avérer utiles.

Au début du gouvernement violet en 2004, les ministres socialistes Frank Vandenbroucke et Johan Vande Lanotte avaient argumenté, dans une lettre ouverte, qu'il était impossible d'avoir à la fois les meilleurs soins de santé et pensions du monde et les carrières les plus courtes. En cette année 2018, cette affirmation est toujours d'actualité. Ainsi, la durée effective de la carrière est aujourd'hui de 39 ans en Belgique, y compris les périodes assimilées. Si on les exclut, elle n'est plus que de 32,9 ans, selon Eurostat. Par ailleurs, l'âge effectif de retraite des Belges est de 60,5 ans, avec une espérance de vie moyenne de 82,2 ans.

Le système des pensions belge est fondé sur la répartition. Cela signifie que les cotisations retenues sur les salaires des actifs d'aujourd'hui sont redistribuées aux retraités d'aujourd'hui. Or, cette solidarité de la population active risque de disparaître pour des raisons démographiques. Il faut savoir qu'en 2017, on dénombrait encore 2,3 actifs pour un pensionné, mais qu'il n'y en aura

plus que 1,7 en 2060. Cela aura des répercussions énormes sur notre budget en général et notre sécurité sociale en particulier, puisque les dépenses en matière de pensions (46 milliards d'euros) représentent 1/5 des dépenses primaires totales (229 milliards d'euros) et ne feront que croître à politique inchangée.

Pourtant, ces chiffres n'impressionnent pas beaucoup, car tout le monde se focalise sur un seul chiffre : 67. Il faut savoir que chaque Belge ne devra pas travailler jusqu'à 67 ans. L'âge effectif de la retraite sera en effet relevé graduellement (66 ans en 2025 et 67 ans en 2030) et la durée de la carrière effective pour obtenir une pension complète reste fixée à 45 ans. Il est faux d'affirmer qu'une personne qui accède au marché du travail à 18 ans doit travailler 49 ans. De plus, cet âge de 67 ans est-il vraiment excessif ? Non ! Le Belge moyen entre dans la vie active à 22 ans. Si l'on y ajoute la condition de carrière, on arrive à 67 ans.

Il y a en outre de nombreuses exceptions qui permettent aux travailleurs de prendre une retraite anticipée. Ainsi, si les conditions pour un départ anticipé ont certes été relevées, il est encore possible en 2018 de prendre sa retraite à 63 ans pour autant qu'on ait travaillé au minimum 41 ans. A cela s'ajoutent les exceptions pour les longues carrières : en 2019, il sera par exemple possible de partir à la retraite à 60 et 61 ans après respectivement 44 et 43 ans de carrière. Le gouvernement n'a pas prévu de relever ces âges d'ici à 2030. Donc cette possibilité existera encore à ce moment.

Si l'on prend en compte tous ces chiffres objectifs, il est logique que nous n'ayons pas pu marquer notre accord sur la reconnaissance de la moitié de la population belge comme occupant un métier lourd. Dans ce cas, il serait en effet plus facile de ramener tout simplement l'âge légal de la pension à 65 ans. Par ailleurs, il est inadmissible de

chercher dans le secteur privé tous les métiers comparables susceptibles d'être reconnus comme métiers lourds en s'inspirant du pseudo-accord au sein du secteur public. Cela est très éloigné du constat de la Commission européenne selon lequel 1 à 4% de l'ensemble des travailleurs exercent un métier lourd. Pourquoi les travailleurs et fonctionnaires travailleraient-ils moins longtemps en Belgique que dans les autres pays de l'UE ?

D'autres pays européens ont opté pour l'allongement des carrières depuis bien longtemps, en Scandinavie par exemple. Ces pays obtiennent aussi de très bons scores sur le World Happiness Index. Y a-t-il quelque chose dans les eaux du nord de l'Europe qui fait que les travailleurs y travaillent plus longtemps et plus heureux, ou ces pays ont-ils radicalement décidé de mieux harmoniser les pensions, les soins de santé et la durée de la carrière ? Il n'est pas naïf de penser pour la seconde option.

Notre philosophie de base concernant une grande réforme des pensions n'a pas changé : pour garantir la viabilité financière des pensions à l'avenir, il faut d'abord élaborer des réformes générales. Ensuite seulement, il pourra être question d'un nombre limité d'exceptions. ■

*« Y a-t-il quelque chose dans les eaux du nord de l'Europe qui fait que les travailleurs y travaillent plus longtemps et plus heureux ? »*

# université Les professeurs lancent une pétition contre la réforme des pensions

La pratique n'est pas courante : plus de 4.000 membres du corps académique des universités belges, de Flandre comme de Wallonie et Bruxelles ont signé une pétition contre la réforme des pensions du gouvernement fédéral, portée par Daniel Bacquelaine (MR). Actuellement, les professeurs d'universités jouissent d'un régime spécial, les tantièmes préférentiels : ils peuvent accumuler plus rapidement que d'autres professions leurs droits à la pension. La pension d'un professeur avec une carrière complète atteint actuellement entre 6.400 et 6.600 euros brut. Le gouvernement fédéral a souhaité mettre fin à ce système préférentiel. Il faudra donc plus longtemps à ces professions pour obtenir leurs droits à la pension.

Et c'est ce qui ne plaît pas aux professeurs. Dans leur pétition, qu'ils comptent remettre prochainement au ministre, ils craignent que cette modification du régime nuise à l'attractivité des universités belges. « Comment motiver les jeunes chercheur.se.s à s'engager dans une carrière scientifique si leurs talents leur permettent d'être considérablement mieux valorisés dans une université étrangère ou en dehors du monde académique ? Et que dire des cerveaux que les universités belges souhaitent faire revenir ou venir de l'étranger ? Il y a fort à parier que ceux-ci resteront où ils sont. »

## « De plein fouet »

La réforme en gestation propose un système pour atténuer les effets négatifs de la réforme. Ce sont les fameux métiers pénibles, qui réintroduisent une possibilité de partir plus tôt ou d'avoir une pension plus élevée si la fonction est reconnue comme pénible. Mais les professeurs ne sont pas concernés. « Et nous ne le revendiquons

pas. La réforme va donc s'appliquer de plein fouet. »

Les académiques rappellent avoir déjà subi une réforme très importante à laquelle ils ne se sont pas collectivement opposés. Cette réforme a supprimé la comptabilisation des années d'études dans la pension, à moins de racheter ces années.

Nous avons contacté l'un des signataires de la pétition, Pierre-Guillaume Méon, professeur à Solvay. Il appuie. « Avec la réforme, pour avoir une retraite à taux plein, il faudra avoir été recruté à 20 ans. C'est évidemment impossible. Les professeurs à titre définitif sont nommés après 30 ans et même souvent après 40 ans. Et après des séjours d'études à l'étranger, qui ne contribuent pas à la formation de droits à la pension en Belgique. » Pour le professeur, la corporation n'est pas privilégiée. « Les professeurs d'universités belges sont moins bien payés que dans les pays limitrophes. Et que dire de la comparaison avec les Etats-Unis, la Mecque de la recherche ! »

## Le ministre s'étonne

Le ministre des Pensions, Daniel Bacquelaine, s'étonne de ces récriminations. « Les pensions des professeurs d'université atteignent les maxima relatifs et absolus, dit le ministre. Et pour les plus de 40 ans, cela ne changera pas. Les moins de 40 ans devront, eux, racheter leurs années d'études, mais ils continueront à atteindre les maxima. Quant à la suppression des tantièmes préférentiels, ils s'appliquent à toutes les professions concernées. »

Conclusion du ministre : « La cote des universités belge n'est pas en péril. Le système des pensions du secteur public reste très attractif. » ■

BERNARD DEMONTY